



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00743

Numéro SIREN : 520 456 096

Nom ou dénomination : ATTRAP REVES

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2013 sous le numéro de dépôt 10856

ATTRAP' REVES

SARL au capital de 3 000 €

Domaine Lou Baou
Chemin de la Ribassière

13190 ALLAUCH

SIREN : 520 456 096

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société ATTRAP' REVES,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.**

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société ATTRAP' REVES,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

Mesdames, Messieurs les associés

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 3 juillet 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires HT de 297 098 €, en progression de près de 42% par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 36 488 €, et un montant de capitaux propres de 39 875 €.
- La situation comptable établie au 31 mai 2013, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité et qui est établie avant calcul de l'impôt sur les sociétés, fait état, d'un chiffre d'affaires HT de 154 710 € (soit 371 304 € ramené sur 12 mois), d'un résultat net de 25 804 €, de capitaux propres de 65 680 € et d'un endettement s'élevant à 86 796 €.
- Cette situation fait également ressortir, par rapport aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, un fonds de roulement positif, en hausse de 34 730 € et une augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) à hauteur de 52 650 €. Compte tenu de ces deux éléments, la trésorerie a été consommée à hauteur de 17 920 € sur la période du 01/01/13 au 31/05/2013.



SOFIRIS Audit

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a été fait part d'aucun avantage particulier.

Fait à Marseille, le 12 juillet 2013

Le Commissaire à la Transformation
SOFIRIS AUDIT
Commissaire aux comptes

